



LE DENIER

c'est maintenant !

Les prêtres et les salariés du diocèse de Grenoble-Vienne
ont besoin de votre don pour vivre et agir
au service de la mission de l'Église.

**Merci de participer au Denier
avant le 31 décembre**

WWW.DIOCESE-GRENOBLE-VIENNE.FR

LE DENIER POUR CETTE ANNÉE : DERNIÈRE LIGNE DROITE

> POURQUOI DONNER ?

Parce que seuls les dons permettent à notre diocèse, qui ne reçoit ni subvention de l'État, ni aide du Vatican, de rémunérer les prêtres et les laïcs à son service.

Chaque don est donc
essentiel pour assurer
traitements et salaires
en cette fin d'année !

> COMMENT DONNER ?

C'est très simple ! Il vous suffit d'adresser votre don par chèque (à l'ordre de : Association Diocésaine de Grenoble) ou en espèces à l'Association Diocésaine de Grenoble, Maison diocésaine • 12 place de Lavalette • CS 90051 • 38028 Grenoble cedex 1



**Vous pouvez aussi
donner en ligne sur :**

www.diocese-grenoble-vienne.fr

>> N'OUBLIEZ PAS LA DÉDUCTION FISCALE

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal correspondant à votre don.

Je fais un don pour le Denier de €

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Paroisse de



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE GRENOBLE

Maison diocésaine • 12 place de Lavalette • CS 90051 • 38028 Grenoble cedex 1

Tél. : 04 38 38 00 38